Louis XVI.

IN MEMORIA ÆTERNA ERIT JUSTUS.

INSTITUT DU CHRIST ROI SOUVERAIN PRETRE

« Christianissimo Regis
Dignum mundo, angelis et hominibus,
Christi patientis spectaculum.»

Cette représentation de Notre Seigneur Jésus-Christ souffrant sa Passion sur la Croix, entouré des Anges, ayant à Ses pieds la Couronne de France, nous a paru illustrer parfaitement cet anniversaire du XVème Centenaire du Baptême de la France en la personne de Clovis son Roi.

La Couronne est là... déposée aux pieds du divin Sauveur... comme pour marquer la participation de la France à cette Très Sainte Passion du Christ que notre Mère la Sainte Eglise semble revivre en son corps visible en ces temps d'apostasie. Mystère d'iniquité qui se manifeste dans toutes les sphères de la société, répandant une "culture de mort" selon les termes de S.S. le Pape Jean-Paul II. Mort physique et morale, programmée officiellement ou acceptée par l'Etat et surtout Mort spirituelle due au mépris officiel affiché par l'Etat envers la personne de Notre Seigneur Jésus-Christ qui est tout au plus toléré...Cette indifférence est la cause de tous les maux dont nous souffrons. Le Cardinal Pie le proclame:*"n'est-il pas trop établi que, sous plusieurs de ses aspects, le crime d'impiété n'est plus seulement le crime des particuliers, mais qu'il est devenu le crime de la société? Il a été apporté en fait plus ou moins de restrictions à l'application du principe; mais le principe posé à la base de tout le moderne édifice social. Qu'on le dégaise sous les noms d'abstention, de neutralité, d'incompétence, ou même d'égale protection; qu'on aille jusqu'à le contredire par quelques dispositions législatives de détail ou par des actes accidentels et secondaires: le principe d'émancipation de la société humaine par rapport à l'ordre religieux reste au fond des choses, il est l'essence de ce qu'on appelle les temps nouveaux".*

La Sainte Eglise ne cesse pas de le rappeler dans l'enseignement infaillible de son Magistère, à temps et à contretemps, depuis l'origine de cette apostasie et de cette révolte contre Dieu qui se manifesta pleinement le jour funeste où le Roi Très Chrétien mourut sur l'échafaud.

Dès lors, les successeurs de Pierre voulurent maintenir l'idéal chrétien du règne universel de Notre-Seigneur, d'abord contre les tenants de la révolution puis contre ceux des catholiques qui, plus ou moins consciemment, se laissaient influencer par ces idées révolutionnaires. D'où les grandes encycliques de Grégoire XVI et de Pie IX qui condamnent le libéralisme, les encycliques *Mirari vos* et *Quanta Cura* à laquelle est joint le *Syllabus* . Notre espérance est dans cet enseignement, elle est toute entière dans cette foi en Notre Seigneur qui a promis à son Eglise qu'Il serait avec Elle jusqu'à la fin du monde et que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre Elle. En cette époque où les "fumées de Satan" l'ont envahie, nous devons nous en tenir au clair et ferme dépôt qu'Elle nous transmet depuis 2000 ans, sans nous laisser troubler par les voix discordantes qui pourraient se faire entendre, en son sein même, et qui sont les manifestations de cet esprit diabolique qui essaie d'aveugler les intelligences pour mieux conduire les âmes hors de la voie du salut.

Prions afin que, par la grâce de Dieu, nous soyons trouvés fidèles au jour du jugement et que Notre Seigneur puisse nous dire: " Viens bon et fidèle serviteur...". Nous devons être des serviteurs de la Vérité dans la Charité, pour que règne Notre Seigneur Jésus-Christ en nos cœurs et dans toute notre vie. C'est ainsi que les forces du mal qui tiennent nos sociétés enchaînées, pourront être vaincues et que Dieu pourra, de nouveau, comme au jour du Baptême de Clovis y régner en Maître...

« Au Roi Très Chrétien
Au monde, aux anges et aux hommes,
le digne spectacle du Christ souffrant.»

« Gesta Dei per Francos »
« Les œuvres de Dieu par les Francs »

« Quand le temps fut arrivé, nous dit Bossuet[1], que l'Empire Romain devait tomber en Occident, Dieu, qui livra aux Barbares une si belle partie de cet Empire, et celle où était Rome, devenue le Chef de la Religion, destina à la France des Rois qui devaient être les défenseurs de l'Eglise. Pour les convertir à la Foi, avec toute la belliqueuse Nation des Francs, Il suscita un Saint Rémi, homme apostolique, par lequel Il renouvela tous les miracles qu'on avait vus éclater dans la fondation des plus célèbres Eglises, comme le remarque Saint Rémi lui-même dans son testament.

« Ce grand Saint et ce nouveau Samuel, appelé pour sacrer les Rois, sacra ceux de France, en la personne de Clovis, comme il dit lui-même, pour être les perpétuels défenseurs de l'Eglise et des pauvres, qui est le plus digne objet de la Royauté. Il les bénit et leurs successeurs, qu'il appelle toujours ses enfants, et priait Dieu, nuit et jour, qu'ils persévèrent dans la Foi: prière exaucée de Dieu avec une prérogative bien particulière, puisque la France est le seul Royaume de la Chrétienté qui n'a jamais vu sur le trône que des Rois enfants de l'Eglise.»

Le savant Cardinal Baronius écrit[2] :

« A la chute de l'Empire d'Occident, trois races de barbares occupaient les Gaules: les Goths, les Burgondes et les Francs.

« Tout marchant à la dérive, la Divine Providence destina à survivre et à s'épanouir dans les âges futurs, le seul de ces peuples où devait s'épanouir aussi, au plus haut degré, le culte de la piété, de cette piété dont Childéric fut la fleur et Clovis le fruit.

« Pour protéger son Eglise naissante contre les flots envahissants de l'hérésie (l'arianisme) et de la barbarie qui régnaient sur tous les trônes d'Orient et d'Occident...

« ...Dieu paraît avoir institué les Rois de France et les a fait s'élever sur les ruines des peuples non Catholiques disparus.

« C'est pour cela que tous les peuples entachés d'hérésie...furent expulsés ou absorbés par les Francs, suivant la parole de Notre Seigneur: Tout arbre que n'a point planté mon Père sera arraché.

« C'est pour cela que le Royaume des Francs s'est épanoui dans une riche et luxuriante végétation arrosée par sa piété...

« Tout cela est d'une évidence qui se touche du doigt.

« ...Il ne fallait rien moins qu'un tel Saint (Rémi), d'une telle vertu, d'une telle inspiration divine pour amener des ténèbres de la gentilité à la lumière de l'Evangile, la noble Nation des Francs et son très illustre Roi.

« Comme il ne fallait rien moins qu'un tel Roi (Clovis), pour illustrer le premier de tous et à tout jamais, son royaume de l'impérissable éclat de la religion du Christ, pour entourer d'un amour sans défaillance, d'une protection perpétuelle, cette même religion du Christ.»

« Gesta Dei per Francos »

La mission providentielle de la France est proclamée par Grégoire IX écrivant à Saint Louis:

« De même qu'autrefois la tribu de Juda reçut d'en haut une bénédiction toute spéciale parmi les autres fils du Patriarche Jacob; de même le Royaume de France est au-dessus de tous les autres peuples, couronné par Dieu Lui-même de prérogatives extraordinaires.

« La tribu de Juda était la figure anticipée du Royaume de France.»[3]

[1] Politique tirée de l'Ecriture Sainte, L.v. VII,art.6,14e prop.

[2] Cæsar Baronius, Annales ecclesiastici, 1593-1607, tome IV, page 420

[3] Labbe-Tome XI,p.366 et 367.

« France, Fille aînée de l'Eglise,
es-tu fidèle aux promesses de ton baptême?»

S.S. le Pape Jean-Paul II

« Le Christ à la fin dit encore ceci: "Je suis avec vous jusqu'à la fin du monde" (Matthieu XXVIII,20); cela signifie donc aussi: aujourd'hui en 1980 pour toute notre époque. Le problème de l'absence du Christ n'existe pas, le problème de son éloignement de l'Histoire de l'homme n'existe pas. Le silence de Dieu à l'égard des inquiétudes du cœur et du sort de l'homme n'existe pas. Il n'y a qu'un seul problème qui existe toujours et partout: le problème de notre présence au cœur du Christ. De notre permanence dans le Christ. De notre intimité avec la vérité authentique de ses paroles et avec la puissance de son amour. Il n'existe qu'un problème, celui de notre fidélité à l'alliance avec la sagesse éternelle, qui est la source d'une vraie culture, c'est-à-dire de la croissance de l'homme et celui de la fidélité aux promesses de notre baptême au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit!

« Alors permettez-moi, pour conclure, de vous interroger: France, Fille aînée de l'Eglise, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême?

« Permettez-moi de vous demander: France, Fille aînée de l'Eglise et éducatrice des peuples, es-tu fidèle, pour le bien de l'homme à l'alliance avec la Sagesse éternelle?

« Pardonnez-moi cette question. Je l'ai posée comme le ministre au moment du baptême. Je l'ai posée par sollicitude pour l'Eglise dont je suis le premier prêtre et le premier serviteur, et par amour pour l'homme dont la grandeur définitive est en Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit.»

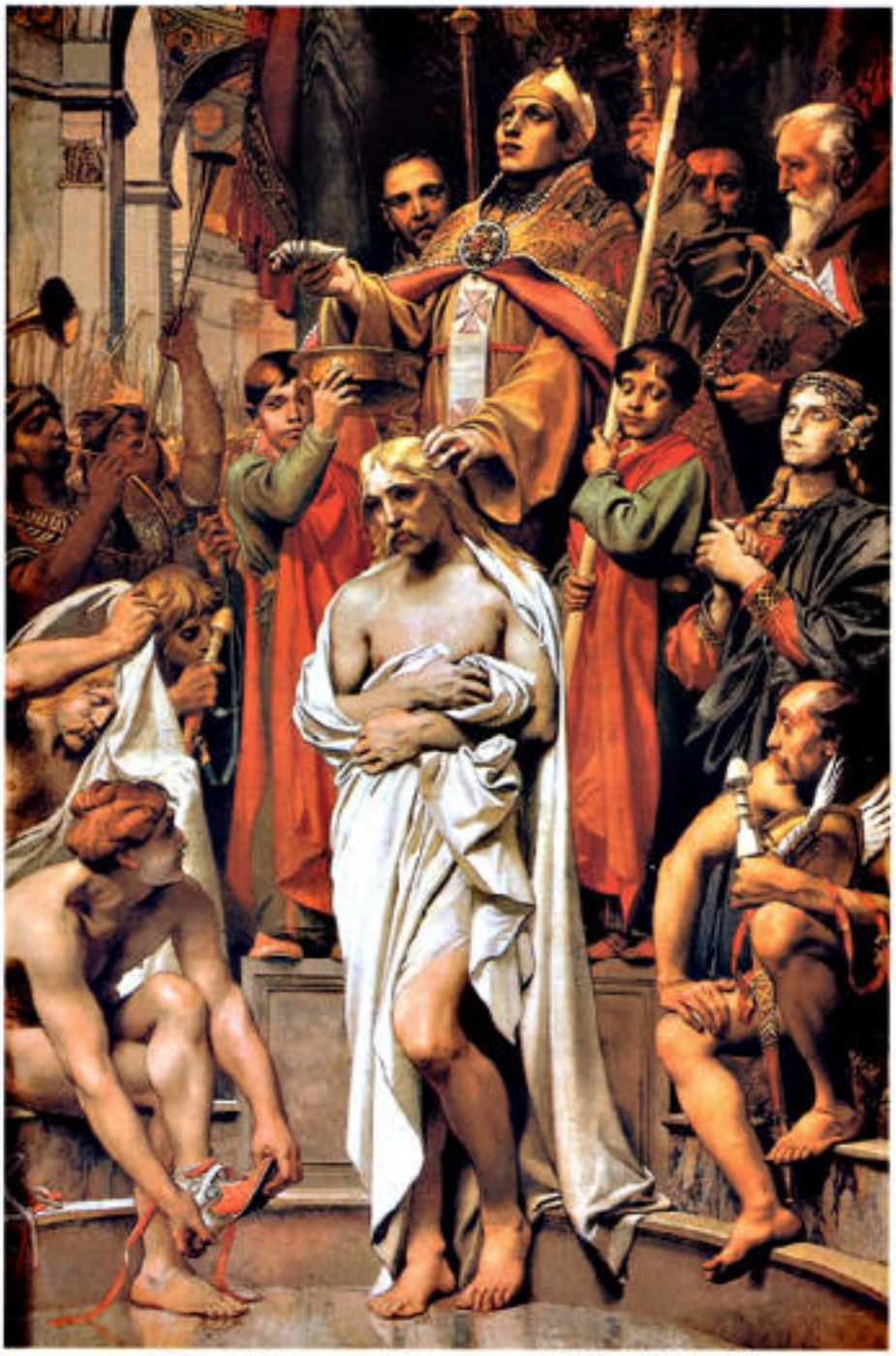

Que demandez-vous à l'Eglise?
La Foi.
Quel bien vous procure la Foi?
La vie éternelle.
Si donc vous voulez parvenir à la vie, observez les commandements. Vous aimerez le Seigneur, votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit, et votre prochain comme vous-même.

Cérémonie du Baptême

« Avec le Baptême la Nation est née et son histoire a commencé»

S.S. le Pape Jean-Paul II

Le Baptême de Clovis par Saint Rémi en la nuit de Noël 496, a plongé notre Patrie en Dieu, en la personne de son Roi, en la faisant accéder à cette vie de communion et d'amour avec Lui qui est le terme de l'alliance divine. Le Baptême est le sacrement par lequel nous renaissons à la grâce de Dieu et nous devenons chrétiens. Dans les fonts baptismaux de Reims, un Pacte a été scellé entre le Christ et la France devenue la Fille aînée de l'Eglise en la personne du Roi, Fils aîné de l'Eglise (*à Paray-le Monial N.S. dira à Sainte Marguerite-Marie parlant de Louis XIV: "Fais savoir au Fils aîné de mon Sacré-Cœur"*). «...le roi des Francs, Clovis, cédant aux inspirations de la divine Providence, abjura le vain culte des faux dieux, embrassa la foi chrétienne, et fut purifié et régénéré dans l'eau sainte du baptême. Grande et solennelle fut cette cérémonie, accomplie dans l'église métropolitaine de Reims, alors qu'imitant le roi des Francs, ses deux sœurs et trois mille guerriers reçurent la même grâce des mains du saint pontife Rémi.../...C'est dans ce baptême mémorable de Clovis que la France a été elle-même comme baptisée; c'est de là que date le commencement de sa grandeur et de sa gloire à travers les siècles...» Léon XIII.

Célébrer le baptême de Clovis est donc bien célébrer celui de la France, et prendre conscience de l'union providentielle réalisée entre les vertus humaines d'un peuple et l'Evangile d'où est sorti l'héritage dont nous vivons et voulons continuer à vivre. « Le passage de la France dans le monde à travers les siècles, est une vivante illustration de cette grande loi de l'histoire de la mystérieuse et pourtant évidente corrélation entre l'accomplissement du devoir naturel et celui de la mission surnaturelle d'un peuple. .../... Saint Rémi qui versa l'eau du baptême sur la tête de Clovis; Saint Martin, moine, évêque, apôtre de la Gaule; Saint Césaire d'Arles: ceux-là et tant d'autres, se profilent avec un relief saisissant sur l'horizon de l'Histoire, dans cette période initiale qui, pour troublée qu'elle fût, portait cependant en son sein tout l'avenir de la France. Et, sous leur action, l'Evangile du Christ commence et poursuit, à travers tout le territoire des Gaules, sa marche conquérante, au cours d'une longue et héroïque lutte contre l'esprit d'incrédulité et d'hérésie, contre les défiances et les tracasseries de puissances terrestres cupides et jalouses. Mais de ces siècles d'efforts courageux et patients devait sortir enfin la France catholique, cette Gallia sacra, qui va de Louis, le roi saint à Benoît-Joseph Labre, le saint mendiant; de Bernard de Clairvaux à François de Sales, à l'humble curé d'Ars; de Geneviève, la bergère de Nanterre, à Bernadette, l'angélique pastourelle de Lourdes; de Jeanne d'Arc, la vierge guerrière, la sainte de la patrie, à Thérèse de l'Enfant-Jésus, la vierge du cloître, la sainte de la "petite voie".» Cardinal Pacelli (futur pape Pie XII).

Le lien unissant le Roi à son peuple se comprend mieux à la lumière des cérémonies du Sacre. Déjà dans l'Ancien Testament nous voyons Dieu choisissant la maison d'Isaïe et faisant sacrer Saül par le Grand Prêtre Samuel: "Samuel prit une petite fiole d'huile qu'il répandit sur la tête de Saül et il le baisa et lui dit: c'est le Seigneur qui par cette onction vous sacre prince sur son héritage" (I.Samuel.X.1) et Samuel ajoute: "En même temps l'esprit du Seigneur se saisira de vous et vous serez changé en un autre homme" (I.Samuel.X.6). Et Samuel termine son allocution au nouveau Roi par cette recommandation: "Faites hardiment tout ce qui se trouvera à faire, parce que le Seigneur sera avec vous"(I.Samuel.X.7). Le sacre est le lien qui unit le Roi à Dieu et le canal par lequel la puissance, l'assistance et le rayonnement de la majesté divine se communiquent au Roi au moment où il devient l'oint du Seigneur, personne sainte et sacrée, pour accomplir les volontés de Dieu. Mais le Roi doit demeurer fidèle autrement Dieu lui retire la charge qu'il lui avait donnée. Nous voyons ainsi que Saül ayant été infidèle en n'accomplissant pas ce que Dieu lui avait demandé, Il lui enlève la dignité royale pour la donner à David. Les tribus d'Israël proclament alors:" Voici que nous nous considérons comme vos os et votre chair"(II.Samuel.V.1). De même que l'homme doit être uni à son épouse, ainsi le peuple doit être uni au Roi qui est sa tête et qui ne fait qu'un avec lui. C'est par la tête que la bénédiction de Dieu descend sur le corps tout entier: par le Roi qu'elle descend sur toute la société. Ainsi, le Roi devient par le sacre la source et le canal des faveurs multiples de Dieu sur le peuple.

« Vous direz aux français qu'ils fassent leur trésor des testaments de Saint Rémi, de Charlemagne et de Saint Louis, qui se résument dans ces mots si souvent répétés par l'héroïne d'Orléans: *"Vive le Christ qui est Roi de France!"* A ce titre seulement la France est grande parmi les nations. A cette clause Dieu la protégera et la fera libre et glorieuse. A cette condition, on pourra lui appliquer ce qui dans les Livres Saints est dit d'Israël: que personne ne s'est rencontré qui insultât ce peuple, sinon quand il s'est éloigné de Dieu...» Saint Pie X.

« Que le présent Testament que j'ai écrit pour être gardé respectueusement intact par mes successeurs les évêques de Reims, mes frères, soit aussi défendu, protégé partout envers et contre tous par mes très chers fils les Rois de France par moi consacrés au Seigneur à leur baptême, par un don gratuit de Jésus-Christ et la grâce du Saint-Esprit.

« Qu'en tout et toujours il garde la perpétuité de sa force et l'inviolabilité de sa durée... Que Notre-Seigneur daigne écouter les prières que je répands tous les jours en sa présence, spécialement pour la persévérance de cette race royale, suivant mes recommandations, dans le bon gouvernement de son royaume et le respect de la Sainte Eglise de Dieu.

« Qu'aux bénédictions de l'Esprit Saint déjà répandues sur la tête royale s'ajoute la plénitude des bénédictions divines! Que de cette race sortent des rois confirmés dans la vérité et la justice pour le présent et pour l'avenir suivant la volonté du Seigneur pour l'extension de sa Sainte Eglise. Ainsi soit-il.»

Testament de Saint Rémi, extraits.

LE SOMPTVEVX FRONTISPICE DE L'EGLISE NRE DAME DE REINS VILLE DV SACRE. 1825

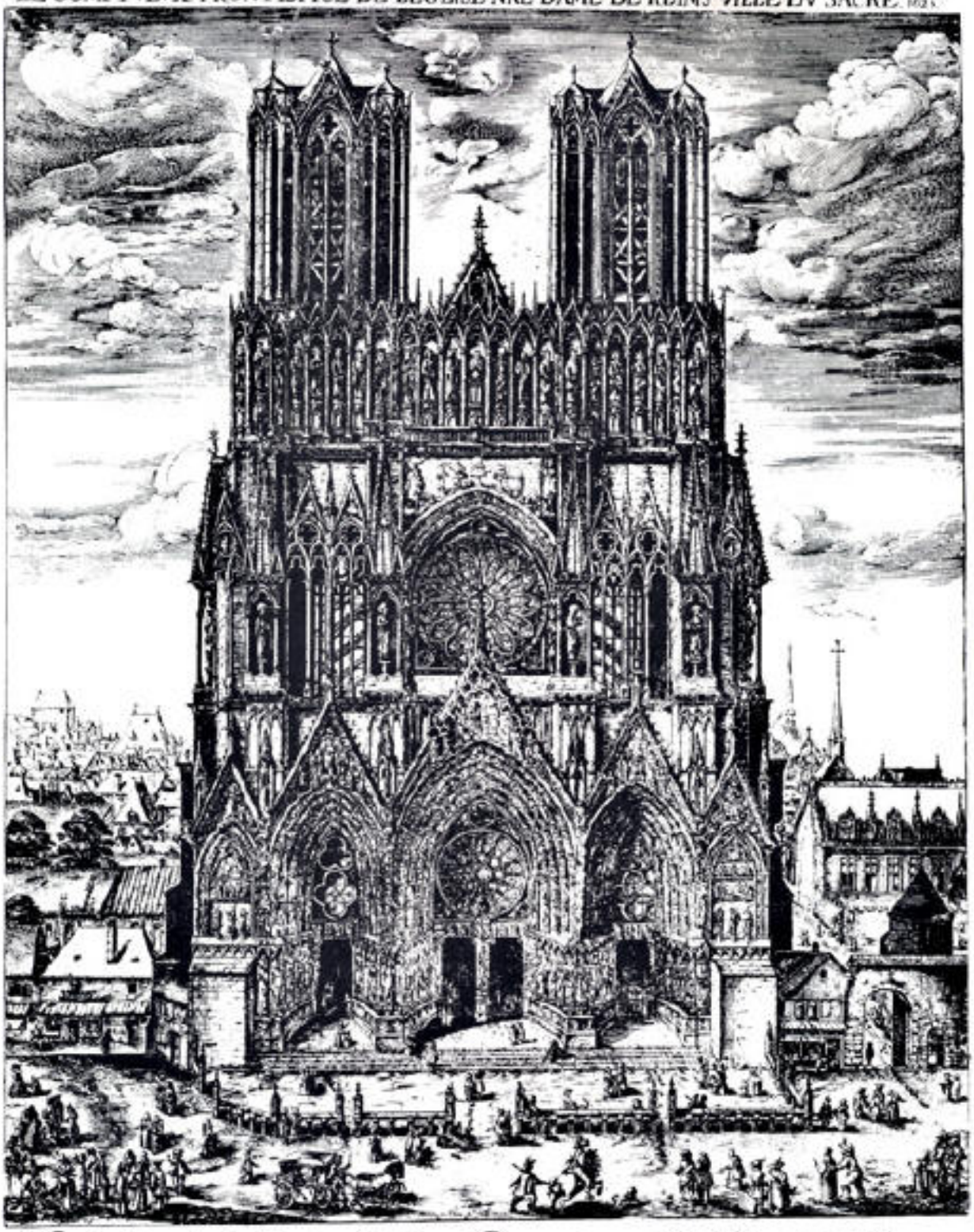

Que parlez plus De ces superbes
Que lon Vsoit tant es reparables
Ou Ilz Seroient Des Siecles
Le Temps y Reduit en Poussiere
Les efface De leurs Marbres gentiers,
Et les Tient Dans Oubly couvers.

Sur ces Pyramy Cet edifice
De sa matiere Plus Durable
Par ces Beaux Ars Plus Pauvant Assez
Son Plus Grand en Sa Remembrance
Monstre Sujet Tout Desastre
Soient Et Surpassé Ses Pouvoir.

Mais par sur Tout de ceng d'Terre
Que le Temps Ne le peut Defaire
Comme Il a Fait ceulx de Devant
Rien Nagere le Ciel ou Soit Couvert
Ne L'Egalera Comme le Tout
De Vostre Dit ce grand DIEU Recent

Jusq' ont grand Admirable
Semble estre Orloge venerable
Comme Estably Par Maistre Hz DIEU
Pour grandeur Dont Seconde
Est que les Plus grands Roys du Monde
Sont Sacrez De Leurs Et Chevalx Deux.

Par Adam N.

Le Sacre

L'éminent bénédictin, Dom Besse, expose la signification du sacre dans une page magistrale:

« Le Roi prenait possession de son trône le jour du sacre. Jésus-Christ lui conférait dans la basilique de Reims l'investiture du Royaume. Il recevait du prélat consécrateur, avec le caractère royal, les aptitudes au gouvernement. Nous les appelons, dans la langue chrétienne, les grâces d'état. Un caractère sacré s'imprimait sur toute sa personne, il en faisait un être à part, un consacré. Le peuple chrétien le tenait pour l'élu de Dieu, l'oint du Seigneur; il voyait en Dieu la source des droits qui lui arrivaient par la naissance. De son côté, le souverain acceptait sa fonction comme un mandat. Il régnait au Nom du Tout-Puissant, en vertu d'une délégation officielle.

« Il y avait plus encore: un lien quasi religieux se formait entre le Roi et son Royaume pour s'adjoindre à celui que le droit héréditaire avait déjà formé. Leur union devenait ainsi plus forte et plus féconde. Le Roi appartenait à la France et la France appartenait au Roi. Le Roi lui devait le service d'un gouvernement ferme, sage et chrétien. La France lui donnait toute sa fidélité et son dévouement. L'Eglise en consacrant cette union lui donnait un nouveau droit au respect public, ceux qui auraient tenté de le rompre se seraient rendus coupables d'un sacrilège. Le sacre faisait du Prince un homme ecclésiastique, sa souveraineté apparaissait comme une fonction sainte.»

Avant le Sacre, des prières publiques sont ordonnées dans toute la France. Le Roi jeûne pendant trois jours et se confesse afin de communier à la Messe du Sacre.

Le jour venu, tous les Corps de l'Etat sont représentés dans la Basilique.

« La France assiste au Sacre de son Roi, elle a pleinement conscience de ce qui se passe devant ses yeux. C'est Jésus-Christ qui va lui donner son souverain. Sa présence est un acte de foi qui s'élève jusqu'à Dieu, source du pouvoir dans les sociétés...La France entière, Roi et sujets, fait hommage d'elle-même à Dieu, Jésus-Christ. Tous communient à la même pensée catholique qui rayonne sur l'ordre politique et social. Les idées et les sentiments entraînent l'union des cœurs et des esprits. Cette union des âmes concourt nécessairement à l'unité nationale.»

Quelques-unes des prières et des formules du Sacre montrent l'importance de cette cérémonie et des serments qui y sont prononcés.

A l'entrée du Roi les chœurs chantent: "Voilà que je vais envoyer mon Ange devant vous pour vous garder. Si vous écoutez mes paroles et si vous les observez, je serai l'ennemi de vos ennemis et j'affligerai ceux qui vous affligeront, et mon Ange marchera devant vous".

Le Grand Prieur de Saint Rémi, en remettant la Sainte Ampoule au Prélat consécrateur dit: "Monseigneur, je remets entre vos mains ce précieux trésor envoyé du Ciel au grand Saint Rémi pour le sacre de Clovis et des Rois ses successeurs..."

Le miracle de la Sainte Ampoule se produisit lors du baptême de Clovis, ainsi que le relate Hincmar, archevêque de Reims, dans sa Vie de Saint Rémi (chap. 38):

« Dès qu'on fut arrivé au baptistère, le clerc qui portait le Chrême, séparé par la foule de l'officiant, ne put arriver à le rejoindre. Le saint Chrême fit défaut. Le pontife alors lève au ciel ses yeux en larmes et supplie le Seigneur de le secourir en cette nécessité pressante. Soudain apparaît, voltigeant à portée de sa main, aux yeux ravis et étonnés de l'immense foule, une blanche colombe tenant une ampoule d'huile sainte dans son bec; son parfum d'une inexprimable suavité embauma toute l'assistance.

« Dès que le prélat eut reçu l'ampoule, la colombe disparut! »

Saint Rémi recevant le Chrême apporté par une colombe,
statue du parvis de la Basilique du Saint Rosaire de Lourdes

C'est avec le saint chrême contenu dans cette ampoule qu'ont été sacrés tous nos Rois.

L'oraison suivante est chantée par le Consécrateur:

« O Dieu Tout-Puissant et éternel, qui par un effet de votre bonté avez voulu que la race des Rois de France reçut l'onction sainte avec le baume qui est ici présent et que vous avez envoyé du Ciel au Saint Evêque Rémi, faites que notre Roi, votre Serviteur, ne s'écarte jamais de votre service et qu'il soit délivré par votre miséricorde de toute infirmité.»

Puis le Roi prête les Serments:

../...« Je promets, au Nom de Jésus-Christ, au peuple chrétien qui m'est soumis:

« Premièrement de faire conserver en tous temps à l'Eglise de Dieu, la paix par le peuple chrétien;

« D'empêcher toutes rapines et iniquités, de quelques natures qu'elles soient;

« De faire observer la justice et la miséricorde dans les jugements, afin que Dieu, qui est la source de la clémence et de la miséricorde, daigne la répandre sur moi et sur vous aussi;

« De m'appliquer sincèrement, et selon mon pouvoir, à expulser de toutes les terres soumises à ma domination les hérétiques nommément condamnés par l'Eglise;

« Je confirme par serment toutes les choses énoncées ci-dessus: qu'ainsi Dieu et ses Saints Evangiles me soient en aide...»

Et Dom Besse conclut:

« Le serment lie le souverain à Dieu...Dieu lui a donné le Royaume, il promet de le gouverner conformément à ses volontés. Il y a entre eux un Pacte. L'Eglise en est le témoin.»

L'abbé de Vayrac, chroniqueur, nous décrit les préparatifs de l'imposition des onctions:

« L'archevêque officiant étant retourné à l'Autel, le Grand Prieur de l'abbaye de Saint-Rémy et le trésorier ouvrirent la Sainte Ampoule qui était enfermée dans une châsse de vermeil enrichie de pierreries. Ce Prélat mit de l'huile de la Sainte Ampoule sur la patène d'or du Calice de Saint Rémi qu'il mêla avec du Saint-Chrême.

Reliquaire de la Sainte Ampoule

« Les évêques...s'avancèrent ensuite devant l'Autel et chantèrent les litanies des saints, pendant lesquelles le Roi demeura prosterné devant l'Autel, sur un grand carreau de velours violet semé de fleurs de lys d'or. L'archevêque de Reims était aussi prosterné à sa droite.»

Avant de poursuivre la lecture de la relation de l'abbé de Vayrac, essayons de nous représenter visuellement cette scène extraordinaire. Au pied de l'Autel, sur un somptueux tapis, le Roi est étendu de tout son long, la face tournée vers la terre. A son tour, près du monarque, à sa droite, l'archevêque de Reims, lui aussi, s'allonge à plat ventre sur le sol. De part et d'autre des hommes prosternés en signe d'adoration et de soumission, les deux évêques assistants se tiennent debout, immobiles. Derrière eux, d'autres évêques entonnent les litanies. Le chœur leur répond. Dom Besse nous aide à comprendre le mystère qui s'accomplit:

« Le spectacle est grandiose. C'est la France entière qui est là, suppliante. Le Ciel est entr'ouvert au dessus de la Basilique. Dieu, entouré de la Cour de ses Saints, contemple. Il bénit. C'est la France qu'il bénit en la personne de son Chef. Il lui donne tout ce qui peut rendre son Gouvernement prospère.»

Le Calice du Sacre dit de Saint Rémi

Reprenons le récit de l'abbé de Vayrac:

« Le Roi et l'officiant se levèrent lorsqu'on chanta le Verset des Litanies: "*Ut obsequium servitatis, etc....Que le culte que nous vous rendons soit raisonnable et spirituel. Nous vous en prions, écoutez-nous.*" et l'archevêque de Reims, ayant sa mitre sur la tête et sa crosse à la main, dit les trois versets qui suivent: " *Nous vous prions de bénir votre serviteur ici présent, que nous allons couronner roi. Nous vous en prions, écoutez-nous. Nous vous prions de bénir et d'élever au Trône votre serviteur ici présent que nous allons couronner roi. Nous vous en prions, écoutez-nous. Nous vous prions de bénir et d'élever au trône et de consacrer votre serviteur ici présent que nous allons couronner roi. Nous vous en prions, écoutez-nous.*"

Avant de procéder à l'onction sainte le Prélat consécrateur remet l'épée entre les mains du Roi et dit:

« Prenez cette épée, qui vous est donnée avec la bénédiction du Seigneur; afin que par elle et la force de l'Esprit Saint, vous puissiez résister à tous vos ennemis, et les surmonter, protéger et défendre la sainte Eglise, le Royaume qui vous est confié.../...; que vous n'ayez pas moins d'horreur pour les ennemis secrets du nom chrétien que pour ceux qui le sont ouvertement, et que vous travailliez à les perdre; que vous protégiez avec bonté les veuves et les orphelins; que vous répariez les désordres; que vous conserviez ce qui a été établi; que vous punissiez l'injustice; que vous affermissiez tout ce qui a été mis dans l'ordre; afin que, couvert de gloire par la pratique de toutes ces vertus et faisant régner la justice, vous méritiez de régner avec notre Sauveur, dont vous êtes l'image, et qui règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.»

Enfin a lieu le Sacre proprement dit qui est constitué par la première des neufs onctions que va recevoir le Roi. Elle est faite sur la tête.

L'archevêque consécrateur reste assis. Il a sa mitre sur la tête. Il prend dans sa main gauche la patène enduite du mélange des deux baumes. Il frotte légèrement son pouce droit sur la partie huileuse de la patène et le passe sur le sommet du crâne du Roi.

Il fait un signe de croix et prononce les paroles essentielles:

« Je vous sacre Roi avec cette huile sanctifiée,
au Nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.»

D'une même voix, et dans un même élan, tous les assistants répondent: "Amen!" Ensuite ont lieu les autres onctions: sur la poitrine; entre les deux épaules; sur l'épaule droite; sur l'épaule gauche; aux jointures du bras droit; aux jointures du bras gauche; et enfin dans la paume des mains.

Puis le Prélat consécrateur remet au Roi la main de justice en disant:

« Recevez cette verge de vertu et d'équité: qu'elle vous serve à pacifier les pieux, à terrifier les méchants, à mettre les errants dans le bon chemin, à corriger les orgueilleux et à relever les humbles.»

Ensuite, c'est le couronnement:

« Recevez la Couronne de votre Royaume,
au Nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.»

« Comprenez qu'elle symbolise la gloire de la Sainteté, l'honneur et la force de la puissance. N'oubliez point que par elle, vous participez à notre ministère. Si nous sommes les pasteurs des âmes, chargés de leurs besoins intérieurs, soyez dans les choses extérieures le véritable serviteur de Dieu.»

Relisons ce que dit Mgr H. Delassus à propos du Sacre:

« L'onction sainte donnait la personne du Roi à la France, de telle sorte que le Roi appartenait plus au pays qu'il ne s'appartenait à lui-même. Après les Etats de l'Eglise, c'est en France que la royauté était la plus dégagée des liens terrestres, la plus spiritualisée, peut-on dire, le Roi était plus véritablement le Père de son peuple que de ses propres enfants. Il devait sacrifier ceux-ci à celui-là; et il savait le faire, comme les tables de marbre de Versailles en font foi. Ou plutôt ses enfants n'étaient plus à lui, c'étaient les "Fils de France".

« L'onction sainte donnait au Roi un certain caractère de sainteté, non point de cette sainteté qui rend l'homme capable de voir Dieu tel qu'il est dans les splendeurs éternelles, mais de celle qui établit des rapports particuliers entre Dieu et telle ou telle de ses créatures, c'est Saint Thomas d'Aquin qui les a qualifiées de ce nom: sainteté. Et il donne en preuve de leur existence ce qui s'est passé au Baptême de Clovis et ce que Dieu a renouvelé de siècle en siècle jusqu'à nos jours. "Nous *trouvons*, écrit Saint Thomas d'Aquin, *une preuve de cette sainteté dans les gestes des Francs et du Bienheureux Rémi. Nous la trouvons dans la Sainte Ampoule apportée d'en haut par une colombe pour servir au sacre de Clovis et de ses successeurs, et dans les signes, prodiges, et diverses cures opérées par eux.*" (De Regimini Principium.II.16).

Les prières suivantes complètent bien l'idée que nous devons nous faire du Sacre du Roi de France.

« Bénissez, Seigneur, la force de notre Prince et coopérez à toutes ses œuvres; et que par votre bénédiction le pays de sa domination soit rempli des fruits de la terre, des fruits du ciel, de la rosée des vallées, des fruits du soleil et de la lune, de ceux du haut des montagnes et des collines éternelles; de ceux que la terre donne en abondance de son sein...»

Le Prélat consécrateur ayant conduit le Roi sur son Trône, placé sur la galerie supérieure du jubé, et le tenant par le bras droit dit:

« Tenez-vous debout et restez ainsi jusqu'à ce que vous teniez la succession paternelle qui vous est déléguée en vertu du droit héréditaire, par l'autorité du Dieu tout-puissant et dont nous vous mettons en possession, nous et tous les Evêques et tous les serviteurs de Dieu...»

Le Roi s'assied sur son Trône:

« O Dieu, Auteur ineffable du monde, créateur du genre humain, qui consolidez les trônes, qui avez choisi dès le sein de votre fidèle ami, notre Patriarche Abraham, le Roi qui devait venir dans la suite des siècles, par l'intercession de la Bienheureuse Marie toujours vierge et de tous les saints, enrichissez de votre féconde bénédiction ce Roi insigne...Faites que ses peuples lui restent fidèles, que les grands vivent en paix, qu'ils s'attachent à la charité et s'éloignent de la cupidité, qu'ils observent la justice et la vérité dans leurs discours. Que ce peuple, chargé de la bénédiction éternelle, se multiplie sous son gouvernement. Que tous tressaillent dans la paix et la victoire. Que Celui qui vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit, Dieu, dans tous les siècles des siècles, daigne nous exaucer. Ainsi soit-il».

A la fin du Sacre l'Officiant s'écrie:

VIVAT REX IN ÆTERNUM!
VIVE LE ROI POUR L'ETERNITÉ!

L'Archevêque descend du jubé; le Roi est toujours assis sur son Trône sur la galerie supérieure du jubé. La joie est universelle. Les trompettes sonnent. Les portes de la Basilique s'ouvrent laissant pénétrer une multitude de gens. L'assistance, dressée toute entière acclame son Roi, reprenant le cri millénaire cent fois répété: Noël! Noël! Vive le Roi! Noël! Noël! Les grandes orgues, fortes de quatre-vingt-huit jeux et six mille tuyaux font retentir leur chant d'allégresse tandis que s'ébranlent les vingt-trois mille livres de bronze du bourdon. Dans la nef, des hérauts distribuent des médailles célébrant l'évènement. Les oiseleurs lâchent des centaines de colombes — symbole de la liberté des Francs et de la délivrance des prisonniers — qui montent dans la lumière et volent autour des torchères s'élançant jusqu'aux voûtes. Une triple salve de mousqueterie des Gardes-Françaises et Suisses est tirée. Aux remparts de la ville les canons tonnent. L'Archevêque entonne le Te Deum.

Peu à peu le tumulte s'apaise, la majesté du Te Deum l'emporte sur tous les bruits. Il est chanté par la musique du Roi, continué par l'orgue et ponctué par les coups de canon, tirés au-dehors. Après le Te Deum, le Chantre et le Sous-Chantre entonnent l'Introït de la Messe. Le Roi y communie sous les deux Espèces.

Après le Sacre, comme pour manifester les faveurs divines, le Roi jouit du privilège de guérir les écrouelles. Ce miracle n'était possible au Roi qu'autant qu'il était en état de grâce et venait de recevoir la Sainte Communion. Le Roi touchait les malades en disant: « Dieu te guérisse, le Roi te touche.»

⚜ ⚜
⚜

« L'amour de mon peuple a retenti jusqu'au fond de mon cœur.
Ah ! L'on peut commander ailleurs, mais c'est en France qu'on règne.»

Louis XVI

A la lumière de ces quelques extraits du cérémonial du Sacre nous comprenons mieux le lien profond existant entre le Roi et la France.Le Roi Saint Louis définit la fonction royale comme un sacerdoce et prescrit: « Nous voulons que soit étroitement gardée et retenue à nous la plénitude de la puissance royale, car un sacerdoce crée des devoirs personnels qui ne se partagent pas.»

Louis XV le rappelait de manière magistrale aux parlementaires.

« C'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine, dont le caractère propre est l'esprit de conseil, de justice et de raison; que c'est de moi seul que mes cours tiennent leur existence et leur autorité; que la plénitude de cette autorité, qu'elles n'exercent qu'en mon nom, demeure toujours en moi et que l'usage n'en peut jamais être tourné contre moi; que c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif, sans dépendance et sans partage, que c'est par ma seule autorité que les officiers de mes cours procèdent non à la formation, mais à l'enregistrement, à la publication, à l'exécution de la loi, et qu'il leur est permis de me remontrer ce qui est du devoir de bons et utiles conseillers; que l'ordre public tout entier émane de moi et que les droits et les intérêts de la nation, dont on ose faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis, avec les miens et ne reposent qu'en mes mains.

« Je suis persuadé que les officiers de mes cours ne perdront jamais de vue ces maximes sacrées et immuables, qui sont gravées dans le cœur de tous les sujets fidèles.»

Séance du 3 mars 1766.

Prions le Saint-Esprit pour que cet anniversaire du Baptême de Clovis qui fut le Baptême de la France en la personne de son Roi, soit l'occasion d'une véritable conversion et d'un retour à la Foi pour la Fille aînée de l'Eglise.

« Il faut que le Baptême de Clovis et de ses guerriers se renouvelle en esprit et reproduise...les fruits merveilleux d'autrefois: l'union sociale sous un pouvoir sage, respecté, et la fidélité sincère envers l'Eglise catholique...En vérité, quelle occasion pourrait être plus favorable et sainte pour ménager et augmenter l'union d'esprit, de volonté, d'action dans la poursuite du bien commun, que la commémoration solennelle de l'événement fortuné qui fut pour la France le principe du salut, la source de tant de gloire?»

Léon XIII

Le "Non serviam" de Lucifer se répète dans l'histoire de l'humanité depuis la chute d'Adam et Eve. L'histoire de chacun d'entre nous, et l'histoire des nations, est faite de ce combat entre la grâce du Salut opéré par le Sacrifice de Notre Seigneur Jésus-Christ et la tentation du refus suggérée par le père du mensonge, Satan. Nous devons choisir entre l'étendard du Christ et celui du diable. Ce combat existe dans tous les aspects de la vie humaine et naturellement dans la vie sociale. Notre ennemi n'a de cesse que de supprimer tout ce qui peut nous aider à répondre à l'appel de notre divin Sauveur à Le suivre. Cette prétention à détruire l'œuvre du Christ a toujours existée et elle continuera jusqu'à la fin des temps où l'ennemi du genre humain, déjà vaincu par Notre Seigneur au matin de Pâques, sera définitivement enchaîné en enfer avec les anges rebelles et les damnés. Mais jusqu'à cette heure le diable veut gagner à lui le plus d'âmes, et pour cela il utilise son intelligence redoutable, inspirant cette impiété dont le Cardinal L. Billot nous rappelle les caractères:

« Ce n'est qu'au dix-huitième siècle que l'impiété se développe jusqu'à atteindre une puissance véritable et redoutable. C'est alors seulement que se révèle le vrai caractère d'impiété propre à notre temps, la fureur de l'impiété et, s'il est permis de le dire, la pure quintessence de l'impiété. Ce n'est plus la froide indifférence du scepticisme; ce n'est plus l'imperturbable ironie de l'incrédule devant nos erreurs anodines; c'est une haine inexpiable, une colère enflammée, une rage débordante. Les impies poursuivent la religion comme leur ennemi capital; et ceux qui se donnent le nom de *philosophes* passent de la haine du christianisme à la haine de son divin auteur. En effet, par une sorte de perversité qui semblerait dépasser la nature humaine, ils nourrissent envers la personne même de Jésus-Christ les sentiments que l'on peut avoir pour un ennemi personnel vivant. Alors aussi, concluant une conspiration et unissant leurs forces, ils jurent d'exterminer du monde *l'infâme* (Voltaire); ils jurent de l'effacer de la terre au point que l'on ne garde aucun souvenir de lui.

« Ensuite, ils s'insurgent directement contre Dieu en disant: *Retire-toi de nous, nous ne désirons pas connaître tes voies, et qu'est-ce que le Tout-Puissant pour que nous le servions? (Jb 21, 14-15).* Mais ici, il faut considérer quelle était depuis longtemps la situation en Europe. La religion avait en effet pénétré tout le corps social de la plante des pieds au sommet de la tête. Puisque toute notre civilisation devait son origine au christianisme, et que partout les ministres de la religion occupaient dans l'état politique une place très en vue et très grande, il résultait de là que partout les institutions civiles et religieuses se compénétraient étonnamment. Car on aurait pu dire en vérité de plus ou moins tous les Etats d'Europe ce qu'un historien anglais a dit du royaume de France: *Ce royaume a été construit par les évêques comme la ruche est construite par les abeilles*. Ici se dévoile donc le motif pour lequel la rage antireligieuse a entraîné chez les impies promoteurs de la Révolution, par voie de conséquence nécessaire, la haine des institutions sociales, car elles étaient telles que leur principe religieux ne pouvait absolument pas en être séparé. L'édifice ancien, à la construction duquel la nature et la religion, unies par un pacte d'amitié, avaient collaboré, en est venu à déplaire souverainement. Les impies ont donc décrété qu'il fallait le raser, le détruire de fond en comble, pour donner lieu à un nouvel ordre social et politique qui se prêtât à leur premier et principal but de détruire toute religion.

« L'établissement de ce nouvel ordre social a eu pour prétexte la liberté; pour code le contrat social; pour moyen la démagogie; mais pour fin dernière l'établissement d'un Etat athée et colossal, arbitre suprême de tous les droits, dictateur tout-puissant de ce qui est licite ou illicite, permis ou interdit, sous lequel le nom infâme de Dieu et son culte fussent abolis à jamais. C'est sur ce point de mire qu'ils alignent tout, que se règle tout le reste comme moyens de l'atteindre: à cela doit servir la destruction de la famille, à cela la destruction des corporations, à cela la destruction des libertés tant municipales que provinciales, à savoir qu'il ne subsiste à la fin qu'une seule puissance, celle de l'Etat impie, sans l'ordre duquel nul ne puisse remuer la main ni le pied sur la face de la terre. Le but poursuivi, c'est cela et non la liberté civile. La liberté est le prétexte, la liberté est l'idole palpable pour séduire les peuples: *une idole qui a des mains et ne peut tâter, qui a des pieds et ne peut marcher* (Ps.113), une divinité sans âme au service de laquelle Satan se prépare à réduire les peuples à une servitude bien pire que celle où il tenait le monde antique par les idoles matérielles du paganisme. Ce qui est en cause n'est autre que la religion. *Nous voulons*, disent-ils, *organiser une humanité qui puisse se passer de Dieu* (Jules Ferry). Et encore: ***Depuis la Révolution nous sommes en révolte contre l'autorité divine et humaine, avec qui nous avons d'un seul coup réglé un terrible compte le 21 janvier 1793*** (Clémenceau).

Le 21 janvier 1793 meurt le Roi Très Chrétien Louis XVI. Cette mort du Roi inspire au Pape Pie VI ces paroles à l'heure où l'impiété semble triompher par la mort de celui qui, Roi par la grâce de Dieu, représente "le Christ qui est Roi des Francs" (sainte Jeanne d'Arc).

Discours du Pape Pie VI

« Vénérables Frères, comment Notre voix n'est-elle point étouffée dans ce moment par Nos larmes et par Nos sanglots? N'est-ce pas plutôt par Nos gémissements que par Nos paroles, qu'il convient d'exprimer cette douleur sans bornes que Nous sommes obligés de retracer devant vous en vous retraçant le spectacle que l'on vit à Paris le 21 du mois de Janvier dernier.

« Le Roi très Chrétien Louis XVI a été condamné au dernier supplice par une conjuration impie et ce jugement s'est exécuté. Nous vous rappellerons en peu de mots les dispositions et les motifs de la sentence. La Convention Nationale n'avait ni droit ni autorité pour la prononcer.

« En effet, après avoir aboli la monarchie, le meilleur des gouvernements, elle avait transporté toute la puissance publique au peuple, qui ne se conduit ni par raison, ni par conseil, ne se forme sur aucun point des idées justes, apprécie peu de chose par la vérité et en évalue un grand nombre d'après l'opinion; qui est toujours inconstant, facile à être trompé, entraîné à tous les excès, ingrat, arrogant, cruel...La portion la plus féroce de ce peuple, peu satisfaite d'avoir dégradé la majesté de son Roi, et déterminée à lui arracher la vie, voulut qu'il fut jugé par ses propres accusateurs qui s'étaient déclarés hautement ses plus implacables ennemis. Déjà, dès l'ouverture du procès, on avait appelé, tour à tour, parmi les juges quelques députés plus particulièrement connus par leurs mauvaises dispositions, pour mieux s'assurer de faire prévaloir l'avis de la condamnation par la pluralité des opinions.

« On ne put cependant pas assez augmenter le nombre pour obtenir que le Roi fut immolé en vertu d'une majorité légale. A quoi ne devait-on pas s'attendre et quel jugement exécrable à tous les siècles ne pouvait-on pas pressentir en voyant le concours de tant de juges pervers, et de tant de manœuvres employées pour capter les suffrages.

« Toutefois, plusieurs d'entre eux ayant reculé d'horreur au moment de consommer un si grand forfait, on imagina de revenir aux opinions, et les conjurés ayant ainsi voté de nouveau, prononcèrent que la condamnation était légitimement décrétée. Nous passerons ici sous silence une foule d'autres injustices, de nullités et d'invalidités que l'on peut lire dans les plaidoyers des avocats et dans les papiers publics. Nous ne relevons pas non plus tout ce que le Roi fut contraint d'endurer avant d'être conduit au supplice: sa longue détention dans diverses prisons d'où il ne sortait jamais que pour être conduit à la barre de la Convention, l'assassinat de son confesseur, sa séparation de la Famille Royale qu'il aimait si tendrement; enfin cet amas de tribulations rassemblé sur lui pour multiplier ses humiliations et ses souffrances. Il est impossible de ne pas en être pénétré d'horreur quand on n'a point abjuré tout sentiment d'humanité. L'indignation redouble encore de ce que le caractère de ce Prince était naturellement doux et bienfaisant; que sa clémence, sa patience, son amour pour son peuple furent toujours inaltérables...

« Mais ce que Nous ne saurions pas surtout passer sous silence, c'est l'opinion universelle qu'il a donnée de sa vertu par son testament, écrit de sa main, émané du fond de son âme, imprimé et répandu dans toute l'Europe. Quelle haute idée on y conçoit de sa vertu! Quel zèle pour la religion catholique! Quel caractère d'une piété véritable envers Dieu! Quelle douleur, quel repentir d'avoir apposé son nom malgré lui à des Décrets si contraires à la discipline et à la Foi orthodoxe de l'Eglise. Prêt à succomber sous le poids de tant d'adversités qui s'aggravaient de jour en jour sur sa tête, il pouvait dire comme Jacques I^er^, Roi d'Angleterre, qu'on le calomniait dans les Assemblées du peuple, non pour avoir commis un crime, mais parce qu'il était Roi, ce que l'on regardait comme le plus grand de tous les crimes...

« **Et qui pourra jamais douter que ce monarque n'ait été principalement immolé en haine de la Foi et par un esprit de fureur contre les dogmes catholiques?** Déjà depuis longtemps les calvinistes avaient commencé à conjurer en France la ruine de la religion catholique.

« Mais pour y parvenir, il fallut préparer les esprits et abreuver les peuples de ces principes impies que les novateurs n'ont ensuite cessé de répandre dans les livres qui ne respiraient que la perfidie et la sédition. C'est dans cette vue qu'ils se sont ligués avec des philosophes pervers. L'Assemblée Générale du Clergé de France de 1755 avait découvert et dénoncé les abominables complots de ces artisans d'impiété. Et Nous-mêmes aussi, dès le commencement de Notre Pontificat, prévoyant les exécrables manœuvres d'un parti si perfide, Nous annoncions le péril imminent qui menaçait l'Europe dans Notre Lettre Encyclique adressée à tous les Evêques de l'Eglise Catholique...

« Si l'on avait écouté Nos représentations et Nos avis, Nous n'aurions pas à gémir maintenant de cette vaste conjuration tramée contre les rois et contre les empires.

« Ces hommes dépravés s'aperçurent bientôt qu'ils avançaient rapidement dans leurs projets: ils reconnurent que le moment d'accomplir leurs desseins était enfin arrivé: ils commencèrent à professer hautement, dans un livre imprimé en 1787, cette maxime d'Hugues Rosaire ou bien d'un autre Auteur qui a pris ce nom, que c'était une action louable que d'assassiner un souverain qui refuserait d'embrasser la réforme ou de se charger de défendre les intérêts des Protestants en faveur de leur religion.

« Cette doctrine ayant été publiée peu de temps avant que Louis fut tombé dans le déplorable état auquel il a été réduit, tout le monde a pu voir clairement quelle était la première source de ses malheurs. Il doit donc passer pour constant qu'ils sont tous venus des mauvais livres qui paraissaient en France, et qu'il faut les regarder comme les fruits naturels de cet arbre empoisonné.

« Aussi, a-t-on publié dans la vie imprimée de l'impie Voltaire, que le genre humain lui devait d'éternelles actions de grâces comme au premier auteur de la Révolution Française.

« C'est lui, dit-on, qui en excitant le peuple à sentir et à employer ses forces, a fait tomber la première barrière du despotisme: le pouvoir religieux et sacerdotal. Si l'on n'eut pas brisé ce joug, on n'aurait jamais brisé celui des tyrans. L'un et l'autre se tenaient si étroitement unis que le premier, une fois secoué, le second devait l'être bientôt après. En célébrant comme le triomphe de Voltaire la chute de l'Autel et du Trône, on exalte la renommée et la gloire de tous les écrivains impies comme autant de généraux d'une armée victorieuse. Après avoir ainsi entraîné, par toutes sortes d'artifices, une très grande portion du peuple dans leur parti pour mieux l'attirer encore par leurs œuvres et par leurs promesses, ou plutôt pour en faire leur jouet dans toutes les provinces de France, les factieux se sont servis du mot spécieux de liberté, ils en ont arboré les trophées et ils ont invité de tous côtés la multitude à se réunir sous ses drapeaux. C'est bien là, véritablement, cette liberté philosophique qui tend à corrompre les esprits, à dépraver les mœurs, à renverser toutes les lois et toutes les institutions reçues. Aussi fut-ce pour cette raison que l'Assemblées du Clergé de France témoigna tant d'horreur pour une pareille liberté, quand elle commençait à se glisser dans l'esprit du peuple par les maximes les plus fallacieuses. Ce fut encore pour les mêmes motifs que Nous avons cru, Nous-mêmes, devoir la dénoncer et la caractériser en ces termes:

« Les philosophes effrénés entreprennent de briser les liens qui unissent tous les hommes entre eux, qui les attachent aux Souverains et les contiennent dans le devoir. Ils disent et répètent jusqu'à satiété que l'homme naît libre et qu'il n'est soumis à l'autorité de personne. Ils représentent, en conséquence, la Société comme un amas d'idiots dont la stupidité se prosterne devant les prêtres et devant les rois qui les oppriment, de sorte que l'accord entre le Sacerdoce et l'Empire n'est autre chose qu'une barbare conjuration contre la liberté naturelle de l'homme. Ces avocats tant vantés du genre humain ont ajouté au mot fameux et trompeur de liberté cet autre nom d'égalité qui ne l'est pas moins. Comme si entre des hommes qui sont réunis en société et qui ont des dispositions intellectuelles si différentes, des goûts si opposés et une activité si déréglée, si dépendante de leur cupidité individuelle, il ne devait y avoir personne qui réunit la force et l'autorité nécessaires pour contraindre, réprimer, ramener au devoir ceux qui s'en écartent, afin que la Société, bouleversée par tant de passions diverses et désordonnées, ne soit précipitée dans l'anarchie et ne tombe pas en dissolution.

« ...Après s'être établis, selon l'expression de Saint Hilaire de Poitiers, Réformateurs des Pouvoirs publics et arbitres de la religion, tandis que le principal objet est au contraire de propager partout un esprit de soumission et d'obéissance, ces novateurs ont entrepris de donner une constitution à l'Eglise elle-même par de nouveaux décrets inouïs jusqu'à ce jour.

« C'est de ce laboratoire qu'est sortie une constitution sacrilège que Nous avons réfutée dans Notre réponse du 10 mars 1791 à l'exposition des principes qui Nous avait été soumise par cent trente Evêques. On peut appliquer convenablement à ce sujet ces paroles de Saint Cyprien: "comment se fait-il que les Chrétiens soient jugés par des hérétiques, les hommes sains par des malades...les juges par des coupables, les prêtres par des sacrilèges".

« Que reste-t-il donc de plus que de soumettre l'Eglise au capitole? Tous les français qui se montraient encore fidèles dans les différents ordres de l'Etat et qui refusaient avec fermeté de se lier par un serment à cette nouvelle Constitution, étaient aussitôt accablés de revers et voués à la mort. On s'est hâté de les massacrer indistinctement; on a fait subir les traitements les plus barbares à un grand nombre d'ecclésiastiques. On a égorgé des Evêques...ceux que l'on persécutait avec moins de rigueur se voyaient arrachés de leurs foyers et relégués dans des pays étrangers, sans aucune distinction d'âge, de sexe, de condition. On avait décrété que chacun était libre d'exercer la

religion qu'il choisirait, comme si toutes les religions conduisaient au salut éternel; et cependant la seule religion catholique était proscrite.

« Seule, elle voyait couler le sang de ses disciples dans les places publiques, sur les grands chemins et dans leurs propres maisons. On eut dit qu'elle était devenue un crime capital. Ils ne pouvaient trouver aucune sûreté dans les Etats voisins où ils étaient venus chercher asile...Tel est le caractère constant des hérésies. Tel a toujours été, dès les premiers siècles de l'Eglise, l'esprit des hérétiques, spécialement développé de notre temps par les manœuvres tyranniques des calvinistes qui ont cherché avec persévérance à multiplier leurs prosélytes par toutes sortes de menaces et de violences. D'après cette suite ininterrompue d'impiétés qui ont pris leur origine en France, aux yeux de qui n'est-il pas démontré qu'il fait imputer à la haine de la religion les premières trames de ces complots qui troublent et ébranlent toute l'Europe? Personne ne peut nier que la même cause n'ait amené la mort funeste de Louis XVI. On s'est efforcé, il est vrai, de charger ce Prince de plusieurs délits d'un ordre purement politique. Mais, le principal reproche qu'on ait élevé contre lui, portait sur l'inaltérable fermeté avec laquelle il refusa d'approuver et de sanctionner le décret de déportation des prêtres, et la lettre qu'il écrivit à l'Evêque de Clermont pour lui annoncer qu'il était bien résolu de rétablir en France, dès qu'il le pourrait, le culte catholique. Tout cela ne suffit-il pas pour qu'on puisse croire et soutenir, sans témérité, que Louis fut un martyr?

«...Mais, d'après ce que nous avons entendu, on opposera ici, peut-être, comme un obstacle péremptoire au martyre de Louis, la sanction qu'il a donnée à la Constitution, que Nous avons déjà réfutée dans Notre susdite réponse aux Evêques de France. Plusieurs personnes nient le fait et affirment que lorsqu'on présenta cette Constitution à la signature du Roi, il hésita, recueilli dans ses pensées, et refusa son seing de peur que l'apposition de son nom ne produisit tous les effets d'une approbation formelle. L'un de ses ministres que l'on nomme, et en qui le Roi avait alors une grande confiance, lui représenta que sa signature ne prouverait autre chose que l'exacte conformité de la copie avec l'original, de manière que Nous, à qui cette Constitution allait être adressée, Nous ne pouvions sans aucun prétexte élever le moindre soupçon sur son authenticité.

« Il paraît que ce fut cette simple observation qui le détermina aussitôt à donner sa signature. C'est aussi ce qu'il insinue lui-même dans son testament quand il dit que son seing lui fut arraché contre son propre vœu.

« Et, en effet, il n'aurait pas été conséquent et se serait mis en contradiction avec lui-même, si, après avoir approuvé volontairement la Constitution du Clergé de France, il l'eût rejetée ensuite avec la plus inébranlable fermeté, comme il fit lorsqu'il refusa de sanctionner le Décret de déportation des Prêtres non assermentés, et lorsqu'il écrivit à l'Evêque de Clermont qu'il était déterminé à rétablir en France le culte catholique.

« Mais quoiqu'il en soit de ce fait, car Nous n'en prenons pas sur Nous la responsabilité, et quand même Nous avouerions que Louis, séduit par défaut de réflexion ou par erreur, approuva réellement la Constitution au moment où il souscrivit, serions-Nous obligés pour cela de changer de sentiment au sujet de son martyre? Non, sans doute. Si Nous avions eu pareil dessein, Nous en serions détournés par sa rétractation subséquente aussi certaine que solennelle et par sa mort même qui fut votée en haine de la religion catholique; de sorte qu'il paraît difficile que l'on puisse rien contester de la gloire de son martyre.

«...Appuyé sur cette raison, celle du Pape Benoît XIV, et voyant que la rétractation de Louis XVI, écrite de sa propre main et constatée encore par l'effusion d'un sang si pur, est certaine et incontestable, Nous ne croyons pas Nous éloigner du principe de Benoît XIV, non pas, il est vrai, en prononçant dans ce moment un Décret pareil à celui que Nous venons de citer, mais en persistant dans l'opinion que Nous Nous sommes formée du martyr de ce Prince, nonobstant toute approbation qu'il avait donnée à la Constitution Civile du Clergé quelle qu'elle eût été.

« Ah! France! Ah! France! toi que nos prédécesseurs appelaient le miroir de la chrétienté et l'inébranlable appui de la foi, toi qui, par ton zèle pour la croyance chrétienne et par ta piété filiale envers le siège apostolique, ne marche pas à la suite des autres nations, mais les précède toutes, que tu Nous es contraire aujourd'hui! De quel esprit d'hostilité tu parais animée contre la véritable religion!

« Combien la fureur que tu lui témoignes surpasse déjà les excès de tous ceux qui se sont montrés jusqu'à présent ses persécuteurs les plus implacables! Et cependant, tu ne peux pas ignorer, quand même tu le voudrais, que la religion est la gardienne la plus sûre et le plus solide fondement des empires, puisqu'elle réprime également les abus d'autorité dans les puissances qui gouvernent, et les écarts de la licence dans les sujets qui obéissent. Et c'est pour cela que les factieux adversaires

des prérogatives royales cherchent à les anéantir et s'efforcent d'amener d'abord le renoncement à la foi catholique.

« Ah! encore une fois, France! Tu demandais même auparavant un Roi catholique. Tu disais que les lois fondamentales du Royaume ne permettaient point de reconnaître un Roi qui ne fut pas catholique, et c'est précisément parce qu'il était catholique que tu viens de l'assassiner!

« Ta rage contre ce monarque s'est montrée telle que son supplice même n'a pu ni l'assouvir, ni l'apaiser. Tu as voulu encore la signaler après sa mort sur ses tristes dépouilles; car tu as ordonné que son cadavre fut transporté et inhumé sans aucun appareil d'une honorable sépulture.

« O jour de triomphe pour Louis XVI à qui Dieu a donné et la patience dans les tribulations, et la victoire au milieu de son supplice!

« Nous avons la confiance qu'il a heureusement échangé une couronne royale toujours fragile et des lys qui se seraient flétris bientôt, contre cet autre diadème impérissable que les anges ont tissé de lys immortels.

« Saint Bernard nous apprend dans ses lettres au Pape Eugène, son disciple, ce qu'exige de Nous dans ces circonstances Notre ministère apostolique, lorsqu'il exhorte à multiplier ses soins afin que les incrédules se convertissent à la Foi, que ceux qui sont convertis ne s'égarent plus et que ceux qui sont égarés rentrent dans le droit chemin. Nous avons, Nous aussi, pour modèle la conduite de Clément VI, Notre prédécesseur, qui ne cessa de poursuivre la punition de l'assassinat d'André, Roi de Sicile, en infligeant les peines les plus fortes à ses meurtriers et à leurs complices, comme on peut le voir dans ses Lettres Apostoliques. Mais que pouvons-Nous tenter, que pouvons-Nous attendre, quand il s'agit d'un peuple qui, non seulement n'a eu aucun égard pour Nos monitions, mais qui s'est encore permis, envers Nous, les offenses, les usurpations, les outrages et les calomnies les plus révoltantes; et qui est enfin parvenu à cet excès d'audace et de délire, de composer sous Notre Nom des lettres supposées et parfaitement assorties à toutes les nouvelles erreurs.

« Laissons-le donc s'endurcir dans sa dépravation puisqu'elle a pour lui tant d'attraits, et espérons que le sang innocent de Louis crie en quelque sorte et intercède pour que la France reconnaisse et déteste son obstination à accumuler sur elle tant de crimes, et qu'elle se souvienne des châtiments effroyables qu'un Dieu juste, Vengeur des forfaits, a souvent infligés à des Peuples qui avaient commis des attentats beaucoup moins énormes.

« Telles sont les réflexions que Nous avons jugées les plus propres à vous offrir quelques consolations dans un si horrible désastre.

« C'est pourquoi pour achever ce qui Nous reste à dire, Nous vous invitons au Service solennel que Nous célébrerons avec vous pour le repos de l'âme du Roi Louis XVI, quoique les prières funèbres puissent paraître superflues quand il s'agit d'un chrétien qu'on croit avoir mérité la palme du martyre, puisque Saint Augustin dit que l'Eglise ne prie pas pour les martyrs, mais qu'elle se recommande plutôt à leurs prières...»

Consistoire du 11 juin 1793.